

CHARTRE : LES VALEURS D'UN ATELIER D'ÉVEIL

Cette charte a pour objectif de définir l'intérêt recherché sur ce temps pour l'enfant, l'assistant maternel et l'animatrice du RPE

Elle a été élaborée par un groupe d'assistantes maternelles et l'équipe d'animatrices responsable du RPE.

Intérêts recherchés pour les enfants

- Jouer librement en étant acteur ou observateur :

privilégier la notion de plaisir, laisser le temps à l'enfant, avoir le choix, découvrir

- Évoluer, éveiller ses sens et sa curiosité :

tester, développer sa créativité, s'exprimer, (se) découvrir, surmonter ses peurs et prendre confiance

- Continuer à se socialiser :

rencontrer d'autres enfants et adultes, se détacher de son assistante maternelle, apprendre le partage, le respect, l'écoute

Intérêts recherchés pour les assistants maternels

- Mettre l'enfant au centre des intérêts :

être disponible, accompagner avec respect l'enfant (laisser faire seul et encourager sans jugement, être à sa hauteur), observer en dehors de chez soi, mettre des mots sur le vécu, valoriser l'enfant

- Apprendre des autres professionnels et s'ouvrir en toute confiance :

partager ses expériences et ses questionnements, être rassurée tout en veillant à la discrétion des situations, avoir un regard extérieur et l'accepter, prendre du recul, s'informer sur le développement de l'enfant, prendre des idées de jeux, de lectures, participer de manière active

- Prendre du plaisir avec l'enfant dans un environnement adapté :

s'investir, partager un temps privilégié avec les enfants, profiter d'un espace plus grand et de jeux différents.

Intérêts recherchés pour l'animatrice responsable

- Placer l'enfant au centre des intérêts :

prévoir le déroulement, les moyens matériels et l'espace en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant, observer et s'adapter aux besoins du jour, veiller à la disponibilité des adultes pour les enfants, valoriser le lien assistants maternels / enfants

- Proposer un soutien à la profession dans un climat de confiance :

valoriser les compétences et les idées des assistantes maternelles, varier les propositions pour enrichir les idées, apporter des connaissances complémentaires vis à vis des enfants, être à l'écoute des questionnements

- Être garant du cadre :

veiller à la confidentialité des situations, au professionnalisme, au respect du rangement collectif, à la liberté du choix des enfants, à l'implication des assistantes maternelles

L'atelier d'éveil est complété par d'autres temps (permanences téléphoniques et de rendez-vous) laissant la possibilité de discuter de situations difficiles, questionnements...

La charte est applicable lors de tous les temps de rencontre assistants maternels / enfants organisés par le RAM,
Je soussignée _____ m'engage à la respecter.

Signature :

AUTORISATIONS A RETOURNER

Droit de participation :

L'accord signé des parents est exigé pour autoriser la fréquentation du relais par les enfants accompagnés de leur assistant maternel.

Nous soussignés, Monsieur, Madame (Nom, Prénom) :

Adresse :

Adresse mail :@.....



Le parent autorisent le Relais à conserver leur adresse mail pour les informer des animations proposées

En qualité de responsables légaux de l'enfant (Nom, Prénom, date de naissance) :

Autorisons Monsieur, Madame :

Assistant maternel à :

- Participer avec notre enfant aux ateliers d'éveils organisés par le Relais :

Oui ☐

Non ☐

- Participer avec notre enfant aux animations (hors ateliers d'éveils) organisés par le Relais :

Oui ☐

Non ☐

Droit à l'image :

Nous autorisons le Relais Petite Enfance de Bièvre Est à prendre des photos de notre enfant durant les différentes animations (photos pouvant faire l'objet d'utilisation sur les supports Bièvre Est : site internet, page Facebook de la collectivité...) :

Oui ☐

Non ☐

Cette autorisation reste valable pour toute la durée du contrat.

Charte des ateliers d'éveils :

☐ Le parent employeur reconnaît avoir pris connaissance de la charte des ateliers d'éveils du Relais Petite Enfance de Bièvre-Est.

Date :

Signature des parents :

Date :

Signature de l'assistant maternel

Un exemplaire doit obligatoirement être remis à l'animatrice du Relais avec les coordonnées complètes des parents.